

RAPPORT DE MISSION

2025



L'ÉDITO

DE CONVICTIONS À MISSION : UNE TRAJECTOIRE ENGAGÉE



SOPHIE SCOLAN
VINCENT GALLAIS

PRÉSIDENTS - DIRECTEURS GÉNÉRAUX
CIRETTE TRAITEUR

?C

Depuis toujours, **Cirette Traiteur** s'inscrit dans une démarche responsable. Reprendre cette belle maison n'était pas simplement un projet professionnel. C'était une aventure humaine, un choix de vie. Celui de continuer à faire ce que nous aimons profondément : rassembler les gens autour de moments précieux, tout en affirmant haut et fort nos convictions.

Dès les premiers jours, une évidence s'est imposée : nous voulions donner un nouveau souffle à notre métier. Car être traiteur aujourd'hui, ce n'est plus seulement régaler les convives et créer du lien. C'est aussi assumer pleinement une responsabilité sociale, environnementale et humaine.

En tant qu'entrepreneurs d'aujourd'hui, nous avons le devoir d'être **acteurs d'un monde meilleur pour demain**. Ce n'est pas une option : c'est une responsabilité. Et dans notre secteur, cela signifie repenser nos choix, mesurer nos impacts, agir avec lucidité et détermination.

C'est dans cet esprit que nous avons choisi de devenir **société à mission**, pour affirmer que performance économique et bien commun ne sont pas incompatibles. Pour inscrire nos engagements dans un cadre clair, exigeant et durable ; Pour construire un modèle plus juste, plus transparent, plus respectueux du vivant.

Nous n'avons pas changé de cap : nous l'avons renforcé. Cette évolution ne fait que donner davantage de cohérence et de visibilité à ce que nous portions déjà. Elle traduit notre volonté d'aligner pleinement nos actes avec nos valeurs, à la hauteur des défis de notre époque.

Nous savons que nous ne réussirons pas seuls. Rien de tout cela ne serait possible sans l'engagement de tout notre écosystème : nos collaborateurs, nos partenaires, nos producteurs, nos fournisseurs locaux, nos clients et les membres du comité de mission.

Ce 1^{er} rapport de mission de Cirette Traiteur s'adresse donc à vous aussi. Il témoigne de ce que nous construisons **ensemble** et de tout ce qu'il nous reste à accomplir.

Merci de faire partie de cette aventure.

LE SOMMAIRE

?C

"ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN"

02	L'EDITO
04	UNE HISTOIRE
05	DEUX SOCIÉTÉS
06	QUELQUES CHIFFRES
06	DATES CLÉS
07	NOS CERTIFICATIONS
08	SOCIÉTÉ À MISSION
08	NOTRE RAISON D'ÊTRE
09	LE COMITÉ DE MISSION
12	ENGAGEMENT N°1
14	ENGAGEMENT N°2
16	ENGAGEMENT N°3
18	ENGAGEMENT N°4
20	LE BILAN 2025
21	LA SYNTHÈSE 2025



UNE HISTOIRE



Cirette Traiteur est une société familiale centenaire fondée en **1885**. C'est aujourd'hui la quatrième génération qui s'entoure de plus de quarante collaborateurs pour créer vos envies culinaires.

Basés en **Normandie**, au sein d'un laboratoire moderne certifié d'un numéro d'agrément sanitaire européen, nos chefs créent, dessinent et produisent intégralement nos cartes selon les saisons.

Nous mettons un point d'honneur à travailler des produits bruts que nous transformons nous-mêmes et pour lesquels nous exigeons un sourcing et une qualité irréprochables.

Membre de l'**association des Traiteurs de France** depuis **2010**, **Cirette Traiteur** est reconnu dans tout le nord-ouest français pour son savoir-faire, la qualité de sa mise en scène, son dynamisme culinaire et son rapport qualité/prix.

Depuis **2019**, Cirette est certifié **ISO 20121** (audit annuel) et valorise son système de management responsable par un référentiel international. Enfin, nous tenons à mettre en avant notre démarche RSE : une prise de conscience pour offrir des réceptions toujours plus respectueuses de l'environnement à chaque étape de la création de votre événement. Événements professionnels, institutionnels ou encore privés, nous répondons à vos demandes pour les transformer en souvenirs merveilleux.

Rachetée en 2024 par **Vincent GALLAIS** et **Sophie SCOLAN**, deux collaborateurs de la maison (dont 16 ans pour Vincent), ont décidé de reprendre les rênes de l'entreprise pour l'emmener vers de beaux projets !



DEUX SOCIÉTÉS

?Cirette
Le Traiteur

Cirette Traiteur = Traiteurs Organisateurs de réceptions pour les Évènements professionnels (séminaires, cocktails, lancement de produits..) et particuliers (mariages, anniversaires...)



!Cookliv
Le Traiteur Normand 100 %
en ligne

Cookliv = Service de livraison sans personnel de service ou en Click & Collect, Livraison de Plateaux repas, Buffets froids, Petits-déjeuners, Accueils Cafés, Cocktails déjeunatoires



QUELQUES CHIFFRES

EN 2025

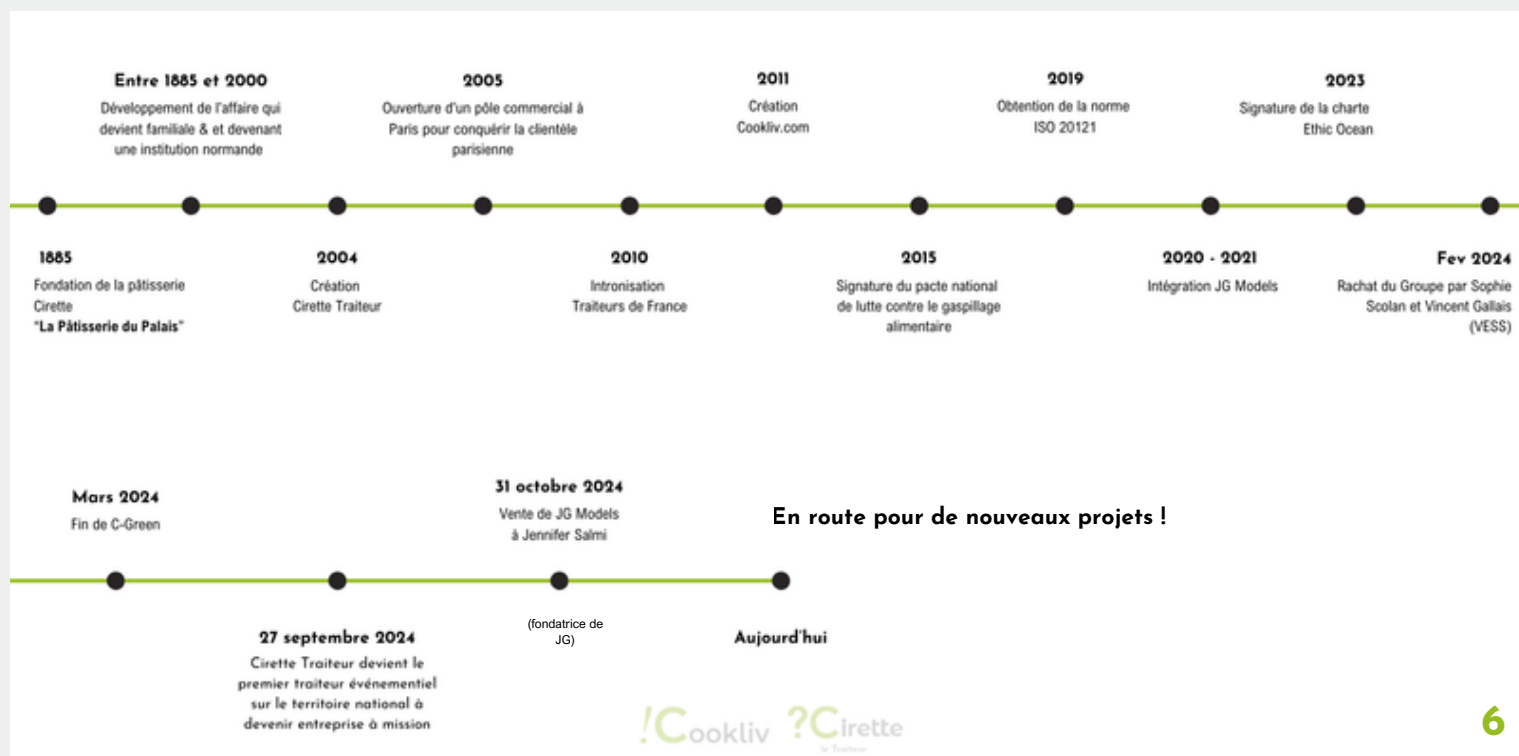
57 **Collaborateurs** au cœur d'un pôle d'activité en Normandie & Île-de-France.

7.8 M€ De **chiffre d'affaire**

2 500 M² De **laboratoires** et **bureaux**



DATES CLÉS



NOS CERTIFICATIONS



Certification **ISO 20 121** depuis 2019

Responsabilité Sociétale et environnementale des professionnels de l'événementiel.

Membre du réseau national des **Traiteurs de France** :

Premier réseau national des traiteurs-organisateurs de réceptions : innovants et souvent à l'origine des nouvelles tendances, les Traiteurs de France visent l'excellence à chaque prestation.

Seulement 38 traiteurs en France détiennent cette norme.

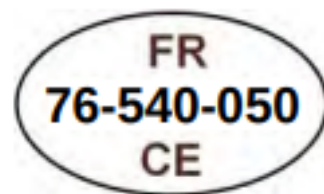


Pacte national de **lutte contre le gaspillage alimentaire** :

Partenariat avec **EQOSPHERE** pour l'encadrement de la redistribution des denrées alimentaires non consommées sur réception à des associations sociales et caritatives.

Signature du pacte à l'Assemblée nationale en 2015 avec Guillaume Garot.

Agrément sanitaire européen depuis 2004.



Valorisation de **produits locaux certifiés AOP** tels que les fromages normands (Neufchâtel, Camembert, Pont-l'Évêque, Chèvre cendré et Livarot).

SOCIÉTÉ À MISSION

Cirette Traiteur est le **premier traiteur événementiel** sur
le territoire national à **devenir Entreprise à Mission** !

27 SEPTEMBRE 2024

Qu'est-ce qu'une entreprise à mission ?

Une entreprise à mission inscrit dans ses statuts une raison d'être et des objectifs sociaux, environnementaux ou sociétaux. La société à mission a été introduite dans le droit français par **la loi Pacte du 22 mai 2019** et définie dans le Code du commerce par **les articles L210-10**. Elle engage les entreprises à concilier performance économique et impact positif au service de l'intérêt général.

Selon la loi, une société à mission est une société qui :

- S'est donné une raison d'être et l'intègre dans ses statuts.
- A précisé un ou plusieurs objectifs sociaux, environnementaux et sociétaux, en accord avec sa raison d'être. Elle peut ainsi conjuguer performance économique et contribution à l'intérêt général.
- S'est dotée d'un comité de mission chargé du suivi de la bonne exécution de sa mission.
- A désigné un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de l'exécution des objectifs.
- S'est déclarée comme telle auprès du greffe du tribunal de commerce.



RAISON D'ÊTRE

C'EST LA BOUSSOLE DE L'ENTREPRISE

“Porté par des valeurs d’humanisme et de proximité, Cirette Traiteur conçoit chaque jour des expériences culinaires plus innovantes et engagées.

Notre mission : entretenir les liens qui nous unissent via des événements conviviaux qui mettent à l’honneur des produits alimentaires de qualité, sains et respectueux du vivant.”

LE COMITÉ DE MISSION

Le comité de mission, distinct des organes sociaux, veille à la bonne exécution de la mission de l'entreprise et au suivi de ses objectifs statutaires.

Mandatés pour 2 à 3 ans renouvelables, ses membres réalisent les vérifications nécessaires et peuvent demander tout document utile. Chaque année, le comité présente **un rapport détaillé à l'assemblée générale** chargée d'approuver les comptes, annexé au rapport de gestion, garantissant la **transparence des engagements**.

Le comité de mission de Cirette Traiteur est paritaire (50 % de femmes, 50 % d'hommes), dont la moitié de membres sont externes, assurant **diversité de regards et indépendance**. Chaque membre a signé une lettre d'engagement en 2024.

Lors de cette première rencontre, le **31 mars 2025**, nous avons procédé à un réexamen de la raison d'être et des objectifs statutaires, afin d'en vérifier la cohérence avec les enjeux actuels et les attentes des parties prenantes.

Nous avons ensuite échangé sur les **principaux axes stratégiques**, ce qui nous a permis de partager nos avis et de préciser les orientations à privilégier.

Nous avons présenté les premiers objectifs opérationnels ainsi que les résultats obtenus, en mettant en évidence les avancées et les axes d'amélioration.

Enfin, nous avons abordé divers sujets, notamment les **actions RSE** déployées et en cours, ouvrant la discussion sur les initiatives et les perspectives à venir.



Lors de cette deuxième réunion, le **18 novembre 2025**, nous avons procédé à une revue des résultats des objectifs opérationnels après un an sous le statut de S société à mission, afin d'en évaluer les impacts et les enseignements.

Nous avons ensuite mis à jour le plan d'action, en tenant compte des priorités identifiées et des ajustements nécessaires.

Enfin, nous avons pris connaissance de la **restitution de l'audit blanc SAM (société à mission)**, qui a permis de mettre en lumière les points forts et les axes d'amélioration.

Nous avons par la suite rédigé ce **rapport en interne** avec les services communication, production, ressources humaines, direction, qualité, logistique et commercial.

LE COMITÉ DE MISSION



**EMMANUELLE
THUNE-CIRETTE**

PRÉSIDENTE DU
COMITÉ DE MISSION

Présidente de l'ECRIN - CANALYS



**JEAN-LOUIS
LOUVEL**

PRÉSIDENT
& ACTIONNAIRE

PGS, N'WAY, Partenaire sportif RNR



**MARIE
BOZZONI**

DIRECTRICE
GÉNÉRALE

LES VEDETTES DE PARIS, Client privilégié



**BENJAMIN
DUBOC**

DIRECTEUR
RÉGIONAL

GRUPE POMONA, Fournisseur culinaire



**eko SOLÈNE
MOREUX**

CHEFFE DE PROJETS ET
RESPONSABLE RSE

EKO-EVENTS, agence événementielle



**DAVID
BOFF**

NUTRITIONNISTE
DIRECTEUR DE CENTRE

RNPC, centre de nutrition des collaborateurs



**?C MATHIEU
PITOU**

DIRECTEUR COMMERCIAL
ILE-DE-FRANCE

CIRETTE TRAITEUR, collaborateur interne



**?C SOPHIE
MOTTET**

DIRECTRICE DES RESSOURCES
HUMAINES

CIRETTE TRAITEUR, collaborateur interne



**?C FRANÇOIS-BORIS
HÉRIN**

RESPONSABLE
QUALITÉ

CIRETTE TRAITEUR, collaborateur interne

2025 EN PHOTOS



ENGAGEMENT N°1

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET AU RAYONNEMENT DE NOS TERRITOIRES ET DE NOTRE TERROIR EN PRIVILÉGIANT DES APPROVISIONNEMENTS LOCAUX.

LE CONTEXTE

Cirette Traiteur privilégie les **approvisionnement locaux** en orientant sa politique d'achats vers des fournisseurs de proximité dans une démarche responsable et durable, principalement situés en Normandie et dans **un rayon inférieur à 200 km**. Le choix des fournisseurs repose sur une grille d'évaluation intégrant plusieurs critères : la proximité géographique, la **provenance des produits**, le respect des **exigences environnementales et éthiques**, notamment l'exclusion de ressources issues d'espèces menacées, ainsi que la capacité du fournisseur à répondre aux **volumes requis** et la **compétitivité tarifaire**. Cette approche permet de concilier ancrage territorial, performance économique et responsabilité sociétale dans la **sélection des partenaires**.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

DÉVELOPPER ET STRUCTURER DES PARTENARIATS AVEC DES FOURNISSEURS LOCAUX, EN PRIVILÉGIANT UNE LOGIQUE DE PROXIMITÉ.

LES RÉALISATIONS

Un nouveau fournisseur a été référencé en 2025. Il s'agit d'un fournisseur de **viande de bœuf française**, situé à moins de 200 km, pour répondre à notre exigence de proximité géographique.

- **Nouvelle campagne d'envoi des évaluations fournisseurs** visant à mesurer leur performance, leur fiabilité ainsi que leur conformité aux exigences. L'ensemble des fournisseurs alimentaires a été sollicité, soit un total de **51 acteurs**. Le taux de réponse observé demeure très faible, avec seulement 2 retours enregistrés. Cette situation peut s'expliquer par une disponibilité limitée des ressources chez les fournisseurs, ne permettant pas d'assurer des réponses rapides à ce type de sollicitation, probablement perçu comme secondaire dans leurs priorités.
- **L'exploitation des retours de questionnaires** prévoit l'évaluation des points suivants :
 - 1. **Gouvernance et engagement** (existence d'une politique/charte RSE, objectifs et suivi des pratiques...)
 - 2. **Environnement** (suivi et indicateurs environnementaux)
 - 3. **Aspects sociaux et humains** (santé, sécurité et bien-être / Formation et développement)
 - 4. **Relations et impact sociétal** (sélection de partenaires responsables)
 - 5. **Perspectives** (vision et plan RSE à moyen terme, innovation et amélioration continue)

LES PROJETS

Cirette Traiteur maintient sa **volonté de renforcer sa politique de sourcing local** en poursuivant l'**identification** et la **consultation** de fournisseurs de proximité, afin d'optimiser ses achats. Cette démarche est soutenue par :

- La **création d'un poste dédié** aux achats
- **Collaborer** avec les acteurs locaux et privilégiant et développant des partenariats avec des fournisseurs et prestataires locaux.
- **L'identification des filières responsables** disponibles par famille de produit (*label rouge, MSC...*)
- La mise en place d'**actions de relance et d'accompagnement** afin de favoriser la participation des fournisseurs et sensibiliser quant à l'importance de l'évaluation face à nos attentes associées à la démarche RSE. (En fonction du taux de retour des questionnaires).

ENGAGEMENT N°1

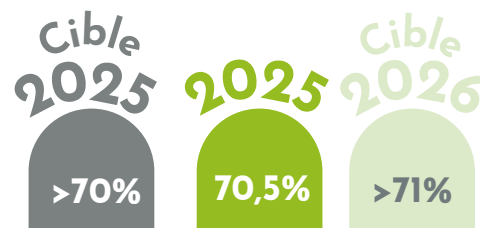
LES INDICATEURS

PROPORTION DE FOURNISSEURS ALIMENTAIRES LOCAUX (< 200 KM)

Indicateur en %

Parmi tous les **fournisseurs de produits alimentaires**, proportion de ceux situés à moins de 200 km.

En 2025, parmi **51 fournisseurs** de matières premières alimentaires, **36 sont situés à moins de 200 km** de nos locaux, soit **70,5%**

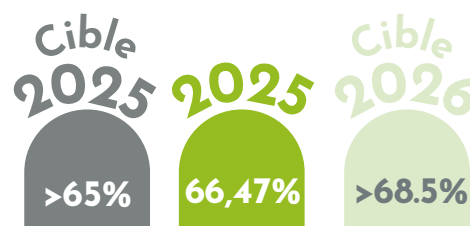


MONTANT DES ACHATS ALIMENTAIRES AUPRÈS DES FOURNISSEURS LOCAUX

Indicateur en %

Coût total des **achats de produits premières alimentaires** auprès de fournisseurs locaux (< 200 km)

En 2025, **66,47%** du **montant des achats** en matières premières alimentaires a été réalisé avec des fournisseurs locaux (< 200 km)



LES CONSTATS

Ces éléments attestent de la mise en œuvre effective de moyens organisationnels et opérationnels en cohérence avec l'engagement défini. La progression du taux de fournisseurs locaux et la progression du montant des achats réalisés auprès de nos fournisseurs locaux traduisent **une démarche structurée d'amélioration continue et de consolidation du tissu de partenaires locaux**. En revanche, le taux de participation et de retour des évaluations des fournisseurs reste faible, par manque de temps ou par la complexité du questionnaire ou un manque de sensibilisation.



L'AVIS DU COMITÉ

Le comité salue la progression des approvisionnements locaux et le référencement d'un nouveau fournisseur de viande bovine française. Il constate toutefois que la campagne d'évaluation des fournisseurs obtient peu de retours, non par manque d'engagement des fournisseurs, mais par manque de temps et de ressources, dans un contexte où les enjeux financiers priment souvent sur la RSE.

Le comité recommande de **simplifier le questionnaire**, d'avancer progressivement, de maintenir les relances et d'intégrer davantage la démarche RSE dans la relation commerciale. Il souligne enfin l'intérêt de développer des partenariats locaux différenciants, notamment sur des **produits de boissons non alcoolisées**.

ENGAGEMENT N°2

FAIRE LA PROMOTION D'UNE ALIMENTATION Saine EN PROPOSANT DES PRODUITS DE QUALITÉ, ÉQUILIBRÉS ET GUSTATIFS

LE CONTEXTE

Dans le contexte actuel, marqué par une évolution des **attentes des consommateurs** en matière de santé, de bien-être et de responsabilité alimentaire, la proposition d'une **offre équilibrée** constitue un enjeu majeur pour le métier de traiteur organisateur de réceptions. Elle permet de répondre aux **recommandations nutritionnelles** en favorisant des préparations variées, maîtrisées en apports nutritionnels et **adaptées aux besoins** d'une clientèle de plus en plus attentive à la **qualité de son alimentation**.

Par ailleurs, le développement d'une **gamme dédiée aux régimes spécifiques** (végétarien, pesco-végétarien, végétalien, sans gluten, sans allergènes identifiés) s'inscrit dans une **démarche d'inclusion et de sécurité alimentaire**.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

IMAGINER ET VALORISER AUPRÈS DE NOS CONVIVES LES BIENFAITS D'UNE ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE ET ADAPTÉE AUX RÉGIMES SPÉCIFIQUES

LES RÉALISATIONS

- **Répondre aux exigences et attentes clients sur les régimes spécifiques** (végétarien, végétalien, allergies alimentaires) par la création de 7 nouvelles pièces cocktail adaptées.
- Une réflexion a été engagée afin de s'inspirer des **recommandations reconnues autour de la nutrition** (ANSP, Programme National Nutrition Santé 2022, attentes du PNNS 2026), tout en les adaptant aux spécificités et aux contraintes de l'offre traiteur événementiel.
- Prise de contact avec une **école de nutrition locale** afin d'**étudier les valeurs nutritionnelles** de notre carte cocktail dans le but de structurer notre offre. (non aboutie à ce jour)

LES PROJETS

- **Structurer notre offre** : Maintenir une diversité dans notre menu pour répondre aux régimes spécifiques (sans viande, adaptation aux allergies alimentaires...)
- **Développer notre savoir-faire et nos connaissances** : Former nos collaborateurs et créateurs de recettes à l'alimentation équilibrée.
- **Innover et créer** en prenant en compte l'enjeu "nutrition" et les régimes spécifiques
- **Optimiser notre offre commerciale** : Promotion intelligente et marketing de l'offre équilibrée?



ENGAGEMENT N°2

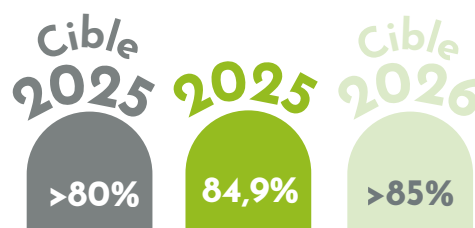
LES INDICATEURS

PROPORTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES BRUTS ACHETÉS

Indicateur en %

% d'articles d'achats annuels en **produits alimentaires bruts** et associés à bruts (crème, lait, beurre, huile...)

Plus les produits sont **bruts et meilleurs** ils sont pour la santé (limiter les produits ultratransformés)

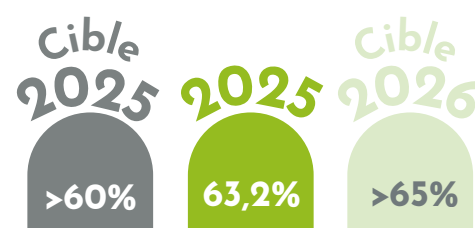


PROPORTION DE L'OFFRE SANS VIANDE À LA CARTE

Indicateur en %

% de l'offre cocktail, adaptée aux **régimes spécifiques, sans viande carnée**

L'offre sans viande doit représenter **2/3 de la carte (pièces cocktails salées)**, tolérance entre 60% et 70% de la carte sans produit carné.



LES CONSTATS

Dans le cadre de notre démarche, plusieurs enseignements clés se dégagent.

La part élevée de produits bruts dans nos achats alimentaires (**85%**) **reflète notre engagement en faveur d'une offre de qualité**, fondée sur des matières premières simples et maîtrisées.

Par ailleurs, l'objectif de porter **l'offre sans viande à deux tiers de la carte** constitue un levier structurant pour répondre à la diversité des régimes alimentaires (végétariens, pesco-végétarien, végétaliens, flexitariens) et de prendre part aux **recommandations de l'ANSP** (Agence Nationale de la Santé Publique).

Toutefois, les clients associent avant tout **leurs événements à des moments de plaisir**. Notre enjeu est donc de les accompagner **progressivement** vers une **alimentation plus équilibrée**, en conciliant plaisir, diversité et qualité nutritionnelle.



L'AVIS DU COMITÉ

Le comité souligne la qualité des premières réalisations engagées sur l'alimentation équilibrée et les régimes spécifiques. Il recommande de **renforcer la valorisation de l'offre auprès des convives**, en amont de la réception, par une communication plus lisible, plus attractive et davantage portée par les équipes commerciales et opérationnelles.

Le comité encourage également **la poursuite des travaux autour de l'enjeu nutritionnel** afin de consolider une offre à la fois saine, gustative et différenciante. Les indicateurs et leurs cibles, leurs perspectives ainsi que les actions futures sont en accord avec la Mission.

ENGAGEMENT N°3

ACCOMPAGNER NOS CLIENTS DANS L'ADOPTION DE PRATIQUES ALIMENTAIRES PLUS RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

LE CONTEXTE

Face aux **enjeux croissants** liés à la **transition écologique** et au renforcement des exigences en matière de **développement durable**, les entreprises du secteur événementiel sont amenées à **intégrer les enjeux environnementaux** au cœur de leurs pratiques.

L'activité de traiteur implique en effet une **mobilisation importante de ressources**, qu'il s'agisse des matières premières, des emballages, du transport ou encore de la gestion des surplus, générant ainsi un **impact direct** sur les **écosystèmes** et la **biodiversité**.

Dans cette perspective, Cirette Traiteur s'engage à **réduire son empreinte environnementale** en agissant sur le choix des produits, l'optimisation des quantités et la limitation du gaspillage alimentaire.

Elle **accompagne également ses clients** dans une démarche plus responsable en proposant des **alternatives durables** et en valorisant des **pratiques respectueuses de l'environnement**.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

RÉDUIRE L'IMPACT DE NOS PRESTATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET SENSIBILISER NOS CLIENTS AUX PRINCIPES DE L'ALIMENTATION RESPONSABLE.

LES RÉALISATIONS

Cirette Traiteur a mis en place plusieurs actions au cours de l'année, tout en renforçant les pratiques antérieures.

- Utilisation stricte de **produits de nettoyage écolabellisés**, garantissant des pratiques d'hygiène conformes à des normes environnementales exigeantes et contribuant à la **limitation de la pollution des eaux et des écosystèmes**.
- **Recrutement d'un responsable QHSE**, chargé notamment du pilotage des actions liées à la valorisation des déchets et à l'amélioration continue des pratiques environnementales.
- **Intégration systématique de la plaquette des engagements RSE** dans les propositions commerciales afin de valoriser la démarche auprès des clients et partenaires.
- Envoi de **questionnaires de satisfaction** au moment de la facturation, permettant d'**évaluer** la perception et l'importance des engagements RSE dans le choix du prestataire par les clients.
- Utilisation sur demande d'un **outil de calcul des émissions carbone**, sur un événement / réception.
- Installation d'**éclairages LED** dans le laboratoire et de **radiateurs programmables** dans les bureaux.

LES PROJETS

Dans la continuité des actions engagées, Cirette Traiteur souhaite renforcer et **structurer sa démarche environnementale** autour de plusieurs axes de développement :

- **Mettre en place des outils de mesure** concernant la **valorisation des déchets**, notamment la **méthanisation**.
- Maintenir le recours à des **contenants réutilisables** (contenants, consignes...)
- Renforcer **l'implication des collaborateurs** par des actions de sensibilisation.
- **Soutenir nos actions de communication et de sensibilisation.**



ENGAGEMENT N°3

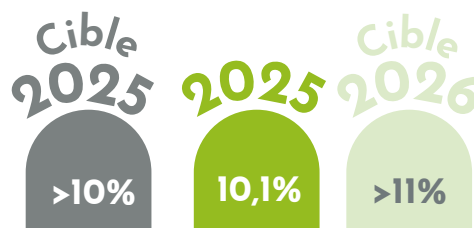
LES INDICATEURS

RÉDUCTION DE NOTRE EMPREINTE CARBONE (ESTIMEE)

Indicateur en % (calculateur Climat Mundi)

Analyse des **bilans carbone annuels** et **rédaction d'un plan de réduction des émissions de CO2** en fonction du CA réalisé

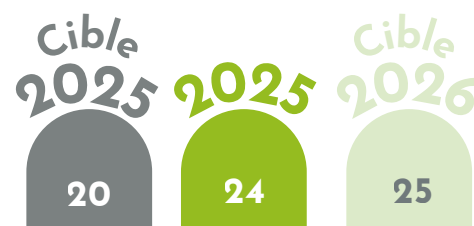
Réduire d'environ 15% nos émissions carbone (en tonnes de CO2 eq) entre 2022 et 2027, soit 3 à 4% par an. (au prorata du CA réalisé) soit **822 TCO2 sans les convives**.



IMPACT EN MATIERE DE COMMUNICATION EXTERNE

Indicateur en **nbre de communications** par an.

Nombre de **communications relatives à la démarche RSE** et à l'alimentation responsable sur nos réseaux sociaux

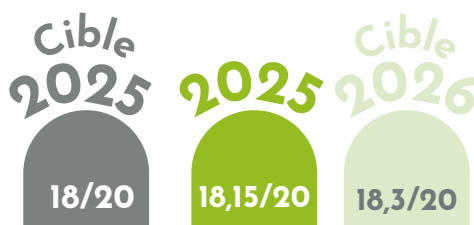


PERTINENCE DES ACTIONS RSE

Indicateur en note / 20

405 questionnaires envoyés en 2025 et 122 réponses reçues

Note des clients sur les questionnaires Traiteur de France (/20) à la **question relative à la pertinence des actions RSE** mises en place par Cirette traiteur

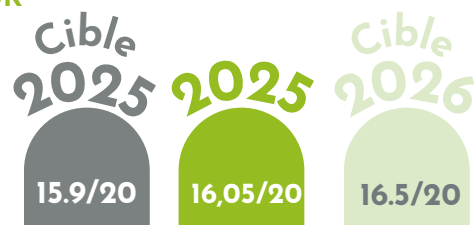


ACTIONS RSE DÉTERMINANTES QUANT AU CHOIX DU TRAITEUR

Indicateur en note / 20

405 questionnaires envoyés en 2025 et 122 réponses reçues

Note des clients sur les questionnaires Traiteur de France (/20) à la **question sur la qualité des actions RSE dans le choix le l'organisateur de la réception**



LES CONSTATS

Les résultats des indicateurs montrent une **dynamique de progression** dans notre démarche environnementale. L'engagement RSE reste toutefois encore **modérément déterminant dans le choix du traiteur**, avec une note moyenne de 15.5/20 ce qui indique une **perception client à renforcer**.

La communication sur ces enjeux s'est intensifiée avec 24 publications RSE en 2025, traduisant **une volonté accrue de faire passer un message**. Par ailleurs, les actions mises en œuvre ont permis une **réduction de plus de 10 % des émissions de CO₂** équivalent, confirmant des résultats concrets sur le plan opérationnel.

Ainsi, ces résultats mettent en évidence **une démarche engagée et en progression**, mais qui nécessite encore de renforcer **la sensibilisation client** et de compléter les outils de mesure pour une évaluation plus exhaustive.

L'AVIS DU COMITÉ

Le comité souligne l'intérêt de mieux recueillir le retour des convives sur la satisfaction RSE et alimentaire, au moyen d'un dispositif simple, lisible et directement lié à l'expérience proposée par Cirette Traiteur.

Il recommande de privilégier des retours objectifs, centrés sur l'offre et sur la perception du client, afin de disposer d'éléments utiles pour piloter l'amélioration continue. Les indicateurs et leurs cibles, leurs perspectives ainsi que les actions futures sont en accord avec la mission.

ENGAGEMENT N°4

PERMETTRE À CHACUNE DES PARTIES PRENANTES DE S'ÉPANOUIR PLEINEMENT TOUT EN CONTRIBUANT À L'ACCOMPLISSEMENT DE NOTRE MISSION, DANS UNE PERSPECTIVE SOCIALE ET SOCIÉTALE ÉLARGIE.

LE CONTEXTE

Dans un contexte où le **bien-être au travail** est au coeur des préoccupations des salariés, une étude Ipsos réalisée pour Predilife en 2024 révèle que 81 % des salariés français considèrent ce critère comme déterminant dans le choix de leur employeur. Dans cette perspective, Cirette Traiteur veille à **garantir l'employabilité** de ses collaborateurs et à favoriser leur inscription durable au sein de la structure. En effet, un salarié formé et accompagné se montre plus **motivé**, plus **engagé** et davantage **fidélisé**, contribuant ainsi à la **réduction du turnover** et au renforcement de la **culture d'entreprise**.

Cirette Traiteur s'inscrit pleinement dans cette dynamique en affirmant son engagement à accompagner le **développement** et **l'épanouissement de ses collaborateurs**, afin de concourir collectivement à la réalisation de sa mission. Forte de cet engagement, l'entreprise s'appuie depuis plus de quatre ans sur une logique de performance durable et d'adaptation continue aux évolutions de son environnement.

En investissant dans une politique d'intégration, de formation et d'accompagnement tout au long de leur parcours professionnels, l'entreprise développe les compétences de ses collaborateurs, renforce leur employabilité et **soutient sa propre innovation et compétitivité**. En parallèle, elle veille à offrir un environnement de travail sain, sécurisant et stimulant, favorisant le bien-être, l'engagement et l'équilibre entre performance et épanouissement.

Cette double démarche améliore le bien être en **entreprise**, la **productivité**, **réduit l'absentéisme**, renforce **l'attractivité de l'entreprise** et crée un cercle vertueux où des collaborateurs épanouis contribuent à une organisation plus performante et résiliente.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

**CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DE NOS COLLABORATEURS ET
PRENDRE SOIN DE NOS COLLABORATEURS**

LES RÉALISATIONS

L'épanouissement professionnel et personnel des collaborateurs est une priorité stratégique, car ils portent les valeurs et la mission de l'entreprise au quotidien. En favorisant leur développement, leurs compétences et leur bien-être, l'entreprise renforce l'engagement collectif, assure une performance durable et aligne ses pratiques avec sa mission.

- **Mise en place d'un rapport d'étonnement** après la confirmation en CDI
- **13 formations** différentes déployées auprès des collaborateurs
- **Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du développement durable** et aux actions mises en places par l'entreprise (RSE, ISO 20121, société à mission...)
- Maintenir les **événements et rituels de l'entreprise** (soirée de fin d'année, barbecue de retour de congés, petits déjeuners, afterworks facultatifs, financement d'activités sportives)

LES PROJETS

- **Formaliser des parcours d'intégration** dès l'entrée du collaborateur jusqu'à la fin de sa période d'essai
- Evaluation du bien être au travail de nos collaborateurs via une enquête interne
- **Approfondir la sensibilisation les collaborateurs** aux enjeux du développement durable (RSE, ISO20121, société à mission...)
- **Investir dans des équipements** liés à la sécurité et au bien être au travail
- **Déploiement d'un SIRH** afin de faciliter la vie des salariés et améliorer la communication
- Mise en place d'une procédure pour la gestion des accidents de travail et l'analyse pour améliorer notre prévention des risques
- Déploiements de **nouvelles formations ciblées** (management, cuisine saine, gestion du stress..) avec **l'envoi d'un questionnaire** satisfaction après chaque formation pour **évaluer la pertinence**

ENGAGEMENT N°4

LES INDICATEURS

CONNAÎTRE ET VALORISER LES COMPÉTENCES DE NOS COLLABORATEURS

Indicateur en %, % des **entretiens professionnels réalisés**
(nb entretiens réalisés / éligibles)

Mieux connaître et reconnaître les **compétences** et le **parcours** de nos collaborateurs favorise leur **montée en compétences**.

Indicateur en %, % **entretiens individuels annuels réalisés**
nb entretiens réalisés / présents)

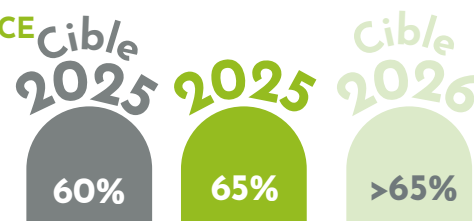
Un outil de dialogue managérial visant à évaluer, reconnaître et orienter la performance et le développement du collaborateur.



RENFORCER LA FORMATION CONTINUE : COMPÉTENCES, EMPLOYABILITÉ ET BIEN-ÊTRE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Indicateur en %, % de **salariés formés** dans l'année

Le **développement régulier des compétences** par la **formation** constitue un levier essentiel d'employabilité et de performance.



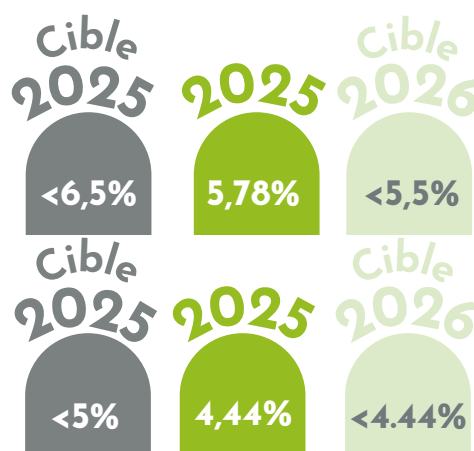
NOS OBJECTIFS NE PEUVENT ÊTRE ATTEINTS SANS L'ENGAGEMENT DE NOS COLLABORATEURS, DONT NOUS ASSURONS LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

Indicateur en % **Taux d'absentéisme** (nb jours absences / nb de jours travaillés théoriques x 100) (hors maternité et paternité)

Indicateur du **bien-être** et du **climat social**, il souligne le rôle indispensable des salariés dans le fonctionnement de l'entreprise

Indicateur en %
Taux d'**accidents du travail** (nb AT avec Arrêt / effectifs)

Garantir la **sécurité** au travail et un environnement de travail **sain**.



LES CONSTATS

Les indicateurs RH traduisent **une gestion structurée des ressources humaines**, avec 100 % des entretiens annuels réalisés. Le taux de formation (65 %) reflète **une dynamique engagée**.

Le taux d'absentéisme (5,78 %) reste maîtrisé, traduisant un **climat de travail stable**. En revanche, le taux d'accidents du travail (4,44 %) constitue un point d'amélioration nécessitant un renforcement des **actions de prévention**. Ces résultats confirment **une politique RH globalement positive**, tout en mettant en évidence des axes d'amélioration sur la formation et la sécurité.

L'AVIS DU COMITÉ

Le comité souligne l'intérêt de mieux accompagner les salariés dans leur parcours et de structurer le recueil de leur feedback, afin de mieux objectiver leur expérience au quotidien. Il salue la formalisation du parcours d'intégration et la mise en place d'un rapport d'étonnement pour les permanents, ainsi que la bonne mobilisation autour du questionnaire de satisfaction.

Le comité encourage la poursuite de cette démarche dans une logique d'évolution, d'accompagnement et de prévention, à l'image des indicateurs retenus, de leur cible atteinte et de leurs perspectives.

LE BILAN 2025

Une année riche en travaux. Partir d'une page presque blanche, des projets pleins la tête, des rêves à concrétiser, une équipe à réunir, un travail sur lequel il fallait se pencher.

METTRE EN OEUVRE

Là où il n'est pas toujours simple de **se pencher sur des sujets compliqués**, approfondir, explorer, contrôler, décider, mesurer, réfléchir à la vision que l'on souhaite mettre en oeuvre. Le temps passe, la vision avance et se dévoile d'elle-même.

Aujourd'hui nous avons mis en pratique nos souhaits **d'agir et de concourir** ensemble sur des pratiques plus éthiques, acheter mieux, valoriser davantage, repenser certaines notions avec toujours plus d'humain.

Ce rapport de mission met en évidence une **dynamique globale d'évolution** de l'entreprise autour de quatre axes complémentaires : l'**approvisionnement local**, la **promotion d'une alimentation équilibrée**, la **réduction de l'impact environnemental** et le **développement des ressources humaines**.

Les actions mises en œuvre traduisent un engagement réel en faveur d'une performance plus durable, intégrant à la fois des **enjeux économiques, sociaux et environnementaux**. Des résultats concrets sont observés, notamment en matière de structuration des achats locaux, de diversification de l'offre alimentaire, de réduction des émissions carbone et de gestion des compétences internes.

Toutefois, ces avancées restent encore à consolider, notamment sur la **perception client de la démarche RSE**, la **valorisation des déchets** et le **renforcement de certaines actions de prévention**.

Ainsi, ce travail met en lumière une **entreprise engagée** dans une logique d'amélioration continue, cherchant à concilier performance opérationnelle, responsabilité sociétale et adaptation aux évolutions de son environnement. Les perspectives identifiées constituent autant de leviers permettant de **renforcer et de pérenniser** cette démarche dans les années à venir.

L'AVIS GLOBAL DU COMITÉ

Le comité de mission salue les avancées engagées sur l'ensemble des axes, notamment le développement des approvisionnements locaux, la structuration de l'offre alimentaire et les premières actions en faveur de l'expérience convives et des salariés. Il souligne toutefois la nécessité de **simplifier certains dispositifs** (évaluation fournisseurs, recueil de feedback) afin d'en améliorer l'efficacité et l'exploitation.

Le comité recommande de renforcer la valorisation des démarches RSE, tant auprès des clients que dans les relations commerciales, tout en poursuivant une dynamique d'amélioration continue, structurée et progressive, en cohérence avec la mission.

Emmanuelle THUNE-CIRETTE, Présidente du Comité de Mission

LA SYNTHÈSE 2025

Objectifs opérationnels		Indicateurs	Résultats 2024	Cibles 2025	Résultats 2025	Cible 2026	Cibles 2027	Cibles 2028
#1 Développer et structurer des partenariats avec des fournisseurs locaux, en privilégiant une logique de proximité.	% des achats de produits alimentaires considérés comme locaux (<200 km)		64.8	> 65%	66.47%	> 68.5%	>68.5%	> 70%
	% des fournisseurs de produits alimentaires situés à <200 km		76.61	> 70 %	70.5%	> 71 %	> 71 %	> 71 %
#2 Imaginer et valoriser auprès de nos convives les bienfaits d'une alimentation équilibrée et adaptée aux régimes spécifiques.	% d'articles d'achats annuels en produits alimentaires bruts et associés à bruts		non disponible	80%	84.9%	>85%	86%	87%
	% de l'offre cocktail salée adaptée aux régimes spécifiques (offre sans viande = 2/3 de la carte, tolérance entre 60% et 70% de la carte sans produits carnés)		non disponible	>60%	63.2%	>65%	>68%	>70%
	Taux de réduction de notre empreinte carbone (estimée) d'environ 15% entre 2022 et 2027 (réduction implicite de 3 à 4% / an)		7%	10%	10.1%	11%	15%	20%
#3 Réduire l'impact de nos prestations sur l'environnement et sensibiliser nos clients aux principes de l'alimentation responsable.	Nombre de communications relatives à la démarche RSE et à l'alimentation responsable sur nos réseaux sociaux (par an)		23	20	24	25	25	25
	Pertinence des actions RSE note sur les questionnaires Traiteur de France (/20)		17.9	18	18.15	18.30	18.50	18.7
	Actions RSE déterminantes quant au choix du traiteur note sur les questionnaires Traiteur de France (/20)		15.50	15.9	16.05	16.5	16.5	17
	% entretiens professionnels réalisés (nb entretien réalisé / éligibles)		66.70%	100%	100%	100%	100%	100%
#4 Contribuer au développement professionnel de nos collaborateurs.	% entretiens individuels annuels réalisés (nb entretien réalisé / présents)		100.00%	100%	100%	100%	100%	100%
	% salariés formés dans l'année (nb salariés/effectifs total)		34.00%	60%	65%	>65%	67%	>67%
	Taux d'absentéisme (jour absence / effectifs x 365) (hors maternité et paternité)		7.85%	< 6,5%	5.8%	<5,5%	<5,5%	<5,5%
#5 Prendre soin de nos collaborateurs	Taux d'accidents du travail (nb AT / effectifs CDI+CDD) (avec arrêt)		2,44%	< 5 %	4,44%	< 4,44 %	< 4%	< 4 %

?Cirette

le Traiteur

T

LES TRAITEURS
Organisateurs de Réceptions
DE FRANCE

02 35 88 29 98

contact@cirette-traiteur.com

Avenue du commandant Bicheray
76000 ROUEN

www.cirette-traiteur.com

Découvrez notre univers réceptif
et culinaire à travers nos
réseaux sociaux.

@cirette_traiteur





Mesurer ce qui est **capital**



**AVIS DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA VERIFICATION
DE L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

CIRETTE TRAITEUR

REFERENCE DE LA MISSION : CCC-00373

PERIODE ALLANT DU 18/10/2024 AU 31/12/2025

TYPE D'OTI : TIERCE PARTIE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1945 (Accréditation Cofrac Validation/Vérification, dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis de vérification motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 18/10/2024 au 31/12/2025 joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission ;
- les conclusions favorables du comité de mission sur la pertinence des objectifs et
- la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs.

Par conséquent, la société CIRETTE TRAITEUR respecte chacune des conditions de l'article L 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission.

Concernant notre conclusion sur le respect de vos engagements sociaux et environnementaux, nous avons constaté que l'entité n'a pas mis en œuvre des moyens adéquats pour l'objectif social et environnemental « Accompagner nos clients dans l'adoption de pratiques alimentaires plus respectueuses de la biodiversité et des différents écosystèmes » retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ; et que l'entité a atteint l'objectif opérationnel qu'elle a défini pour ce même objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

Par ailleurs, nous avons constaté le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour les autres objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ; et le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour des autres objectifs

sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts.

Par conséquent, concernant l'objectif social et environnemental « Accompagner nos clients dans l'adoption de pratiques alimentaires plus respectueuses de la biodiversité et des différents écosystèmes », nous n'avons pas été en mesure d'émettre une conclusion.

Et, la société CIRETTE TRAITEUR respecte certains des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre :

- Contribuer au développement et au rayonnement de nos territoires et de notre terroir en privilégiant des approvisionnements locaux
- Faire la promotion d'une alimentation saine en proposant des produits de qualité, équilibrés et gustatifs
- Permettre à chacune des parties prenantes de s'épanouir pleinement tout en contribuant à l'accomplissement de notre mission, dans une perspective sociale et sociétale élargie, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- De nombreuses actions sont encore en cours de déploiement et ne permettent pas à certains objectifs opérationnels d'être couverts par des actions ou un pilotage spécifique :
 - « Valoriser auprès de nos convives les bienfaits d'une alimentation équilibrée et adaptée aux régimes spécifiques »
 - « Réduire l'impact de nos prestations sur l'environnement et sensibiliser nos clients aux principes de l'alimentation responsable. »
- Concernant l'objectif statutaire « Permettre à chacune des parties prenantes de s'épanouir pleinement tout en contribuant à l'accomplissement de notre mission, dans une perspective sociale et sociétale élargie », il n'est pas précisé dans le rapport qu'il ne concerne que les collaborateurs. Les clients, fournisseurs, prestataires sont également concernés mais sont davantage pilotés dans les autres objectifs statutaires.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de

mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du comité de mission (ou disponible sur le site internet ou sur demande).

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- De constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- De sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- D'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

En application des dispositions de l'article R.210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis de vérification motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 27 mai 2021 déterminant les modalités selon lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission de vérification ainsi qu'à notre programme de vérification (PG01) relatif aux sociétés à mission.

Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21, A. 210-1 et A 210-2 du code de commerce, à la norme NF EN ISO/IEC 17029 et à notre programme de vérification (PG01).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre octobre 2025 et mai 2026 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons notamment mené 7 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux (représentant la direction, le comité de mission et les collaborateurs).

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être, de ses objectifs statutaires ainsi que de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- D'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210 10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisée dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- D'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la **cohérence** des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - o Les informations disponibles dans l'entité (plan de réduction des émissions GES, les engagements RSE, le référencement des fournisseurs, la charte d'engagement responsable) ;
 - o La feuille de route de société à mission et le dernier rapport du comité de mission ;

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- o Les informations collectées ;
- o La raison d'être et
- o Les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'**exécution** des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les travaux suivants :

- Nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
- Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- Nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- Nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - o Apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité ;
 - o Vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - o Vérifié l'existence de procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - o Mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o Mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site et au siège de l'entité des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - o Apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Rennes, le 1^{er} juin 2026

L'Organisme Tiers Indépendant,

Impaccct

Hélène Roussin-Le Texier

Vérificatrice impactante